

Nîmes, le 29 Janvier 2026

Objet : Invitation à rejoindre la charte départementale pour la protection des femmes victimes de violences

Mesdames, Messieurs,

Le 4 juillet 2022, les quatre Organisations Professionnelles de Taxis du Gard (FNAT, FNTI, FFTP, UNT), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, la Croix-Rouge et la Préfecture du Gard ont signé une convention en faveur de la protection des femmes victimes de violences et de leurs familles.

Cette charte a donné naissance à un dispositif solidaire et essentiel, dans lequel chaque entreprise de taxi du département peut jouer un rôle déterminant. Elle permet de répondre, en toute discrétion, à des demandes urgentes de transport pour mettre à l'abri des personnes en danger, accompagnées ou non de leurs enfants.

Certaines entreprises du Gard sont déjà engagées dans cette démarche, mais plusieurs secteurs du territoire restent encore insuffisamment couverts. C'est pourquoi nous vous invitons, si vous le pouvez, à rejoindre ce dispositif.

Nous sommes pleinement conscients des difficultés économiques auxquelles votre profession est confrontée. Cependant, votre participation à ce projet représente bien plus qu'un simple service : elle témoigne de votre engagement citoyen, renforce l'image de la profession et souligne son rôle indispensable dans la chaîne de solidarité et de service public.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard se tient à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche et faciliter votre intégration au dispositif.

Toutes mes équipes, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous mettre en relation avec la Croix-Rouge, partenaire opérationnel de cette action.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette initiative et de l'engagement dont vous faites preuve au service des Gardoises et des Gardois.

Pour le Président de la CMAR Occitanie,
Joseph CALVI
Par délégation,
Le Président de la Chambre Départementale
du Gard,

Xavier PERRET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT OCCITANIE

GARD : 904 avenue Maréchal Juin - CS 83012 - 30908 Nîmes Cedex 2 - 04 66 62 80 00 - chambre-de-metiers@cma-gard.fr - cma-gard.fr

SIRET 130 027 931 00109

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020